

# **Règlement du concours de solistes de cornemuse de Plabennec (15 février 2003)**

Le concours est réservé aux solistes de cornemuse écossaise de moins de 20 ans. Ce concours est constitué de 5 catégories : -20 ans A, -20 ans B, -15 ans A, -15 ans B et Piobaireachd. Chaque catégorie (hormis le Piobaireachd) est constituée de 2 parties : musique bretonne et musique écossaise.

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés et les catégories B aux solistes débutants. Les catégories -20 ans sont réservées aux concurrents dont l'âge est compris entre 15 ans inclus et 20 ans exclus au jour du concours. Les catégories -15 ans sont réservées aux concurrents dont l'âge est inférieur à 15 ans au jour du concours. La catégorie Piobaireachd est réservée aux concurrents dont l'âge est inférieur à 20 ans au jour du concours.

Le concurrent ne peut se présenter à la fois en catégorie A et en catégorie B. Il peut choisir musique bretonne et/ou musique écossaise dans une même catégorie.

Les résultats seront proclamés à l'issue du concours et seront sans appel.

## **Règlement de la catégorie – 20ans A**

### ***1<sup>ère</sup> partie : musique bretonne***

Présentation d'une suite composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse.

Durée maximum de la prestation : 6 minutes.

### ***2<sup>ème</sup> partie : musique écossaise***

Présentation d'une suite Marche 2/4-Strathpey-Reel de compétition.

## **Règlement de la catégorie – 20ans B**

### ***1<sup>ère</sup> partie : musique bretonne***

Présentation d'une suite composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse.

Durée maximum de la prestation: 4 minutes.

### ***2<sup>ème</sup> partie : musique écossaise***

Présentation d'une suite composée d'une marche (2/4, 3/4, 4/4 ,retraite ou 6/8) à 4 phrases et d'une jig à 4 phrases.

## **Règlement de la catégorie – 15ans A**

### ***1<sup>ère</sup> partie : musique bretonne***

Présentation d'une suite composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse.

Durée maximum de la prestation : 4 minutes.

### ***2<sup>ème</sup> partie : musique écossaise***

Présentation d'une suite composée d'une marche (2/4, 3/4, 4/4 ,retraite ou 6/8) à 4 phrases et d'une jig à 4 phrases.

## **Règlement de la catégorie – 15ans B**

### ***1<sup>ère</sup> partie : musique bretonne***

Présentation d'une suite composée d'une marche et/ou d'une danse.

Durée maximum de la prestation : 3 minutes.

### ***2<sup>ème</sup> partie : musique écossaise***

Présentation d'une suite composée d'une marche (2/4, 3/4, 4/4 ,retraite ou 6/8) à 4 phrases.

## **Règlement de catégorie Piobaireachd**

Présentation d'une pièce de Piobaireachd.